



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Djibouti

Question écrite n° 77988

Texte de la question

Djibouti ne coopérera plus avec la France sur l'affaire Borrel. En effet, Djibouti refusera désormais toute coopération judiciaire avec la France dans l'enquête sur la mort du magistrat français Bernard Borrel en 1995 à Djibouti. De la bouche même de la présidence djiboutienne, « l'affaire Borrel exaspère au plus haut niveau les autorités de notre pays, surtout son traitement médiatique partisan ainsi que la lenteur dans l'instruction du dossier ». Or la veuve du juge et des dizaines de personnalités ont réitéré mercredi, à Paris, à l'occasion du 10e anniversaire de la mort du magistrat, leur conviction d'avoir affaire à un assassinat politique impliquant les autorités djiboutiennes. Ils ont réclamé à l'État français la levée du secret défense sur le dossier. Compte tenu de ces éléments, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le Premier ministre de lui indiquer sa position et ses intentions au sujet de ce dossier.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77988

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2005, page 10419